en Ile-de-France
le Pôle de formation
Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris
tél. : 01 40 34 15 23 - mail : fbonhomme@poleformation-idf.org
N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A
« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche »

LA MISSION OPC : ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION
LES FONDAMENTAUX D'UNE MISSION REUSSIE

CONTEXTE
La mission OPC est une mission de maitrise d'œuvre définie par la loi MOP. Elle est indispensable dès que le chantier est passé en corps d'état séparés. Cependant, sur de nombreux sujets, la pratique de la mission OPC est fort utile pour les chantiers en entreprise générale. En effet, elle permet de comprendre et d'analyser un planning ou des plans de phasage. Elle donne les outils pour bien préparer un chantier, anticiper les différentes phases, être l'interlocuteur des entrepreneurs pour l'organisation de leurs interventions.

OBJECTIFS
Connaître les méthodes d'ordonnancement et de planification.
Être capable d'établir un déroulé des tâches composant un projet et d'élaborer le planning.
Connaître la mission OPC, ses phases, leurs contenus.
Etre en mesure :
- d'établir une spécification par phase et un cahier des charges d'une mission OPC ;
- d'évaluer la charge et les moyens à mettre en œuvre ;
- de négocier le contenu d'une mission.

CAPACITES OU COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES
Maîtrise de la mission OPC (Ordonnancement – pilotage – coordination) dont :
-Savoir piloter un projet
-Savoir animer une réunion et travailler en équipe
-Gestion de l'information et diffusion
-Gestion des relations avec les entreprises / Capacité d'assurer une médiation
-Etablir des bilans d'actions, des tableaux de bord, des indicateurs de gestion
-Hiérarchiser le travail à faire selon les priorités
-Savoir gérer son activité dans un calendrier et un cadre de gestion complexe
-Gérer les situations d'urgence
-Suivi de l'exécution
-Préparer, planifier l'intervention sur le chantier
-Suivi opérationnel du projet en phase chantier

PUBLICS VISES
Architectes, chefs de projet, collaborateurs d'architecte, conducteurs de travaux, ingénieurs, maîtres d'œuvre, conseillers et assistants des maîtres d'ouvrage

PRE-REQUIS :
Avoir connaissance de la loi MOP et des différentes missions des acteurs d'un projet de construction.
Avoir déjà participé à la conduite d'un chantier (maitre d'œuvre, conducteur de travaux, OPC, CSPS, etc.)

DUREE : **2 jours (16 heures)**

INTERVENANT : **Damien BLOC**, Ingénieur Généraliste Bâtiment travaux publics (HEI),
Directeur Pôle Infrastructure – Business Unit Manager (Planitec btp).

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Groupe de 5 à 16 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'études de cas concrets, proposés et encadrés.
Support pédagogique remis aux participants sous format numérique à l'issue de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.
Questionnaire de satisfaction.
Etablissement d'une attestation individuelle de fin de formation.

MODALITÉS D'EVALUATION

Questionnaire d'évaluation (QCM) de contrôle des connaissances permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensées.

DATES : 2 – 3 juillet 2020

TARIFS : 750 € HT (TVA à 20% 900 € TTC)

possibilité de prise en charge (ACTALIANS/OPCA-PL, FIF-PL, FAFIEC, AGEFOS PME, PÔLE EMPLOI, etc.)

LIEU DE LA FORMATION

Maison de l'architecture
148 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

DETAIL DU PROGRAMME
Horaires : 9h – 18h (1h de pause pour le déjeuner)
Heures indicatives : Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance.

JOUR 1

Qu'est-ce que la mission OPC ?

Définitions
L'Ordonnancement et la planification
La coordination
Le pilotage

Les tâches de la mission OPC et les documents produits lors des différentes étapes du projet

Les outils d'un OPC

La note d'organisation du chantier
Le plan d'installation de chantier
La note de lecture du marché
La réunion d'ordonnancement
Les plannings
Le compte-rendu de pilotage
Les fiches d'instruction
Le rapport mensuel

Quelques points délicats

Le(s) chemin(s) critique(s) du planning
La mise à jour du planning
La réunion de chantier et la réunion de pilotage
Les modifications en cours de chantier
Les défaillances d'une entreprise
Les spécificités de la réhabilitation par rapport au neuf

La mission en pratique et au fil de la semaine

Un modèle intersyndical :

Le marché public relatif à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) – Bâtiments neufs.

JOUR 2

Les relations MOE –OPC

Les limites de prestations entre la MOE et l'OPC en phase chantier
Comment ne pas se marcher sur les pieds
Les études de synthèse et d'exécution
Une réunion de chantier unique ou pas entre celle de la MOE et celle de l'OPC ?

L'établissement et la gestion des plannings

Les dates clés et les jalons du planning
La phase de préparation
Le hors d'eau et le hors d'air
La période des OPR, de la réception et de la levée des réserves
La mise à jour du planning
Les différents plannings

Etablir une note d'organisation de chantier (NOC)

Les concertations avec la MOE et le CSPS
Les complémentarités avec les CCTP et le PGC
Les éléments essentiels de la NOC

La réunion de pilotage

Les sujets à traiter en réunion de pilotage
L'organisation de la réunion
Qui doit y participer ?
La place de la visite de chantier
Ce que doit contenir le CR de pilotage

Savoir trouver des réponses à des questions

Les documents de références
Les qualifications
Les organismes professionnels

Des cas pratiques à traiter

Comment choisir l'allotissement

Les avantages comparés de l'entreprise générale, des corps d'état séparés et des macro-lots
Quelle stratégie pour l'appel d'offre ? Comment guider
La place de l'OPC dans ces choix

Des traitements de sujets de blocage

Le préchauffage
Le courant définitif
Interventions d'entreprises tierces en cours de chantier
Le nettoyage de chantier
La mise à disposition des zones

Les questions « inter-entreprises » et le Prorata

La définition du prorata
La définition de l'inter-entreprise
Le nettoyage de chantier
L'évacuation des déchets
La répartition des frais

Les pénalités et leur application

Les nouveaux outils de la mission OPC

La place d'un OPC dans un projet BIM
La planification 4D
Les logiciels de contrôle de l'avancement et de gestion des réserves

Echanges et questions

Conclusion : Quelques règles pour réussir la mission OPC